

**Président :** Philippe GERMAIN

**Présents :** Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Raymond HALAIS, Anne-Marie MENARD, Nicolas LEMOULAND, Jean GILLIERS, Christian BAUDRY, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, André PÉPIN

**Absents :** Loïc PORCHER (donne procuration à Etienne GUICHARD), Mathilde DERoyANT (donne procuration à Jean-Claude LEBELTEL), Rose-Marie BAUDRY (donne procuration à Anne-Marie MENARD), Laurence TIREL

**Secrétaire :** Christian BAUDRY est désigné secrétaire de séance.

---

Compte rendu de  
la réunion du 20  
décembre 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 20 décembre 2014.

---

2015/001  
EQUIPEMENTS  
COMMUNAUX ET  
TRAVAUX  
Avant-projet  
concernant la  
création d'une  
salle d'animations

Monsieur le Maire indique qu'un avant-projet est en cours d'élaboration par Monsieur François RICHARD, architecte concernant la création d'une salle d'animations. La présentation se déroulera lors de la prochaine réunion.

---

2015/002  
EQUIPEMENTS  
COMMUNAUX ET  
TRAVAUX  
Devis concernant  
le remplacement  
de la chaudière de  
l'église

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la chaudière de l'église ne fonctionne plus. Il indique également avoir rencontré ce vendredi matin les membres du conseil économique de la paroisse Notre-Dame du Couesnon pour la prise en charge de la dépense. Il ressort de cette réunion que le conseil économique prendrait en charge 30 % de la dépense pour le remplacement de la chaudière (estimé à 15 000 € H.T.), la commune participerait également à hauteur de 30 % et que la D.E.T.R. permettrait de financer les 40 % restant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'étude du remplacement du système de chauffage de l'église
  - serait d'accord concernant les modalités de financement de cette dépense
- 

2015/003  
URBANISME ET  
CADRE DE VIE  
Courrier de Maître  
JEGOU  
concernant  
l'acquisition du  
bien sans maître  
cadastré section  
C n°840, 847 et  
848

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution à la commune des biens cadastrés section C n°840, 847 et 848, en application des articles 713 du code civil et L. 25 du code du domaine de l'Etat.

Or, il fait part du courrier de Maître JEGOU indiquant que Monsieur Daniel PORCHER était propriétaire, indivisément avec ses trois frères et sœurs des immeubles ayant appartenu à leur père, Monsieur François PORCHER, époux de Madame Jeanne JOSSET, décédé le 04 septembre 1966. Depuis le décès de Monsieur François PORCHER, les immeubles ont continué à être occupés, d'abord par son épouse survivante, décédée à Antrain le 25 juillet 2001, puis par Monsieur Daniel PORCHER.

A sa connaissance, pendant toutes ces années, les taxes foncières ont été réglées par Madame veuve PORCHER puis par Monsieur Daniel PORCHER. Au décès de Monsieur Daniel PORCHER, ses frères et sœurs ont mis en vente les immeubles indivis et un compromis de vente est actuellement en cours de régularisation.

---

Selon Maître JEGOU, la succession de Monsieur François PORCHER ne semble pas pouvoir être considérée comme vacante, ses ayants droit ayant accompli des actes valant acceptation tacite.

N'ayant pas reçu de confirmation par Monsieur COQUEMONT, inspecteur des finances publiques adjoint à la Trésorerie d'Antrain, que les taxes ont été réglées, une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

---

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 20 novembre 2014, le conseil municipal l'avait autorisé à procéder à la négociation avec Maître LACOURT de la parcelle cadastrée section B n°588 appartenant à Monsieur LE JUMEAU DE KERGADEDEC. Il fait donc part de l'accord de ce dernier pour céder ladite parcelle moyennant le prix de 6 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°588
- accepte la dépense d'un montant de 6 500 € ainsi que les frais notariés
- charge Maître LACOURT, notaire à Bazouges-la-Pérouse, de rédiger les actes notariés
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

---

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 11 septembre, le Conseil Municipal a décidé de préempter la parcelle cadastrée section A n°1259 et vient de décider d'acquérir celle cadastrée section B n°588. Celles-ci étant louées à Monsieur Emile LEMARIGNER par bail en date du 26 septembre 1989, il propose de poursuivre la location desdites parcelles moyennant un montant annuel de 145 € l'hectare.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- décide d'établir un avenant au bail de Monsieur Emile LEMARIGNER afin de louer les parcelles cadastrées section A n°1259 et B n°588
- fixe le montant annuel de la location à 145 € l'hectare
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

---

Monsieur le Maire présente le devis de la société SIGNAUX GIROD concernant l'acquisition d'un radar pédagogique d'un montant de 3 024.96 € pour le modèle BASIC-D SOLAIRE et 3 657.51 € H.T. pour le COMPACT SOLAIRE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- décide de l'acquisition du radar pédagogique modèle COMPACT SOLAIRE au prix de 3 657.51 € H.T.
- impute la dépense à la section d'investissements
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

---

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général au titre de la répartition des recettes des amendes de police concernant l'acquisition d'un radar de prévention.

**2015/004**  
**URBANISME ET**  
**CADRE DE VIE**  
Courrier de Maître  
**LACOURT**  
concernant la  
parcelle cadastrée  
section B n°588

**2015/005**  
**URBANISME ET**  
**CADRE DE VIE**  
Location des  
parcelles  
cadastrées section  
A n°1259 et B n°588

**2015/006**  
**URBANISME ET**  
**CADRE DE VIE**  
Devis pour  
l'acquisition de  
panneaux de  
signalétique et d'un  
radar de prévention

**2015/007**  
**URBANISME ET**  
**CADRE DE VIE**  
Demande de  
subvention au titre  
de la répartition des  
recettes des  
amendes de police

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter auprès du Conseil Général au titre de la répartition des recettes des amendes de police concernant l'acquisition d'un radar de prévention au prix de 3 657.51 € H.T.

---

**2015/008**  
**URBANISME ET**  
**CADRE DE VIE**  
Devis pour  
l'acquisition  
d'illuminations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude LEBELTEL afin de faire le point concernant l'acquisition de nouvelles illuminations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de mettre à disposition une enveloppe financière permettant l'acquisition d'illuminations pour un montant de 2 400 € T.T.C.

---

**2015/009**  
**URBANISME ET**  
**CADRE DE VIE**  
Enquête publique  
concernant le  
chemin rural de la  
Dalimeraie

Monsieur le Maire fait part du dossier concernant la régularisation du chemin rural de la Dalimeraie. Il propose que l'enquête publique se déroule du 02 au 16 mars 2015 et que Madame Annick LIVERNEAUX soit désignée commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur à prendre un arrêté d'ouverture d'enquête publique.

---

**2015/010**  
**URBANISME ET**  
**CADRE DE VIE**  
Aménagement de la  
voie du lotissement  
les Jardins de  
l'Etang

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Urbanisme et cadre de vie » avait proposé d'adresser un courrier aux riverains mentionnant l'intention de barrer la route en haut du lotissement (rue des Sabotiers) ou au centre pour éviter la traversée du lotissement par des non-riverains malgré la signalisation et afin d'apporter plus de sécurité et de tranquillité aux habitants du lotissement.

Sur les 4 retours reçus, 2 sont favorables à la création d'un barrage à l'entrée du lotissement (dont 1 propose également un dos d'âne au centre), 1 est favorable à un barrage au centre du lotissement et 1 propose de créer un dos d'âne au centre « pour le passage des camions pour l'approvisionnement de matériaux des maisons futures ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose que la commission « Urbanisme et cadre de vie se réunisse avec les riverains afin d'étudier la question.

---

**2015/011**  
**PERSONNEL**  
**COMMUNAL**  
Courrier du CDG 35  
concernant le  
renouvellement du  
contrat statutaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu le décret n°98-111 du 27 février 1998 par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du code des marchés publics dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique ;

Article 1 : La mairie de La Fontenelle mandate le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

---

Article 2 : Les risques à couvrir concernent les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL, les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

Article 3 : La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

**2015/012**  
**ADMINISTRATION**  
**GENERALE**  
**Renouvellement du**  
**contrat de**  
**dératisation**

---

Monsieur le Maire fait part de la proposition de renouvellement du contrat de dératisation avec la société OUEST SANITATION. Celle-ci s'élève à 556.92 € HT pour l'année civile 2015 et comprend les mêmes prestations qu'en 2014 (546.54 € HT).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable au renouvellement du contrat de dératisation avec la société OUEST SANITATION pour un montant de 556.92 € H.T.

**2015/013**  
**BATIMENTS**  
**COMMUNAUX**  
**Optimisation du tri**  
**et de réduction des**  
**déchets**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri AVRIL, délégué au SMICTOM, concernant l'optimisation du tri et la réduction des déchets.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable pour intégrer le projet, élaboré par le SMICTOM, d'optimisation du tri et de réduction des déchets dans les différents espaces communaux, ce projet comportant également un volet sur le tri et la mise en place d'actions de prévention des déchets lors des manifestations ponctuelles.

**QUESTIONS**  
**DIVERSES**

---

Monsieur le Maire propose d'établir le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections départementales qui se tiendront les 22 et 29 mars.

	<b>08h00 – 10h00</b>	<b>10h00 – 12h00</b>	<b>12h00 – 14h00</b>	<b>14h00 – 16h00</b>	<b>16h00 – 18h00</b>
<b>Dimanche 22 mars</b>	HALAIS AVRIL	PEPIN LEMOULAND	C. BAUDRY GILLIERS	MENARD OU TIREL DEROYANT OU X	RM BAUDRY X OU DEROYANT
<b>Dimanche 29 mars</b>	HALAIS AVRIL	PEPIN LEMOULAND	C. BAUDRY GILLIERS	TIREL OU MENARD DEROYANT	RM BAUDRY QUINTIN